

Meudon le 19 novembre 2020

Christian Mitjavile
Président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon
6, avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Daniel Mouranche
Président de Vivre à Meudon
19, rue Claude Dalsème 92190 Meudon

LRAR

Monsieur Pierre Christophe Baguet
Maire de Boulogne-Billancourt
Hotel de Ville
92100 Boulogne-Billancourt

Monsieur le Maire,

Objet: enquête publique sur le projet Développement Boulogne Seguin "DBS"

Nous présidons des associations des Hauts-de-Seine, anciennes et reconnues visant à protéger l'environnement.

Un arrêté de votre part du 26 juin 2020 a prescrit une enquête publique portant sur la construction de deux ensembles immobiliers sur la partie centrale de l'île Seguin,

Nous avons constaté différentes anomalies concernant l'enquête elle-même :

- l'enquête a été réalisée en période de vacances (du 15 juillet au 18 août prolongée par le commissaire enquêteur jusqu'au 2 septembre) alors que beaucoup de riverains étaient absents et n'ont pas été informés ou même parfois n'ont pu réagir car ne disposant pas des outils numériques indispensables. Quant aux associations, elles n'étaient pas en mesure de consulter convenablement leurs membres. Pourtant il n'y avait pas de nécessité de décision rapide alors que le marché des bureaux dans les Hauts-de-Seine se dégrade et que de nombreux immeubles de bureaux y seront livrés au cours des prochaines années,

- le dossier peu synthétique était difficilement lisible pour le public. Le résumé non technique, inséré dans l'étude d'impact, n'était pas directement accessible,

- les simulations visuelles étaient incomplètes, rendant mal compte de l'impact des constructions,

- les réponses du maître d'ouvrage et de Val de Seine Aménagement à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ont été partielles y compris sur des points qui auraient pu facilement être satisfaits, comme les illustrations du projet (par exemple page 19 de l'avis de la

MRAe la recommandation de "compléter l'analyse paysagère afin de préciser les perceptions..."),

- le périmètre de publicité de l'enquête n'a pas été assez étendu compte tenu de l'impact et de la visibilité importante du projet, par exemple Issy les Moulineaux a été exclue,

- l'étude d'impact a été peu cohérente avec celle de l'enquête publique concomitante concernant l'îlot D5 de la ZAC Seguin Rives-de-Seine à Boulogne, en particulier concernant les conditions de transport et de circulation qui ne peuvent s'analyser indépendamment,

- le commissaire enquêteur a dressé un bilan des 465 avis mais n'a pas mentionné le caractère bizarrement répétitif de plusieurs dizaines d'avis favorables d'habitants de Boulogne ; s'il apparaît que la mairie autorité organisatrice de l'enquête a incité directement ou indirectement à de tels avis, cela remettrait en cause le sérieux de l'enquête,

- le commissaire enquêteur a souligné dans ses conclusions motivées l'avis favorable de Monsieur Denis Larghero Maire de Meudon. Il a reproduit un passage de cet avis n° 399 en tête de son analyse des observations du public sur les déplacements (page 57 de son rapport). Or Monsieur Denis Larghero est administrateur de la société d'aménagement Seguin Rives-de-Seine et cet avis, s'il méritait d'être cité, aurait dû l'être avec des précautions (l'opposition au projet des avis donnés par les habitants de Meudon est d'ailleurs signalée par le commissaire enquêteur),

- le commissaire enquêteur a émis des réserves et des recommandations pertinentes mais qui ne prennent guère en compte l'avis de la MRAe, en dépit des lacunes précitées des mémoires en réponse, et en dépit de plusieurs observations du public qui les dénonçaient,

- le commissaire enquêteur a souligné l'insuffisance d'études quantitatives sur le marché des bureaux mais a noté la prise en compte par le maître d'ouvrage de l'étude de réversibilité du projet. Ce point aurait dû être approfondi car la réversibilité semble difficile : l'aménageur a prescrit des bureaux et des commerces sur la partie centrale de l'île, à l'exclusion de tout logement, respectant en cela un engagement de longue date lié à la nécessité de restreindre fortement la voiture sur l'île,

- il est surprenant concernant l'insertion dans le paysage que le commissaire enquêteur compare exclusivement ce projet aux précédents projets étudiés depuis 2004, sans même songer à évoquer le bâti auquel il succéderait, à savoir l'usine Renault dont le volume n'était pas dépourvu d'harmonie avec son environnement.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous pensons que l'enquête n'a pas été réalisée dans des conditions satisfaisantes. Nous attirons votre attention sur le risque de fragilité juridique des deux permis délivrés le 5 novembre à DBS qui en résulte. Nous nous tenons à votre disposition pour examiner les mesures correctives à mettre en œuvre.

Nous tenons informés Monsieur le Préfet des Hauts de Seine et Monsieur le Maire de Meudon de la présente démarche et nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à notre considération distinguée.



